



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 45672

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les légitimes revendications des porteurs de titres russes. Or, plusieurs journaux économiques ont relaté un communiqué de l'agence russe Itar-Tass qui annonce « qu'un compromis était en vue avec la France concernant l'indemnisation des détenteurs d'emprunts russes émis par l'empire tsariste sur le marché français entre 1880 et 1917 ». Selon l'agence Itar-Tass, qui cite le ministre des finances russe, Alexandre Loukhin, négociateurs russes et français seraient convenus « d'un geste symbolique ». C'est au moment où la Russie envisage d'émettre, pour la première fois depuis 1917, un emprunt sur le marché international des capitaux. Il lui demande si le gouvernement entend accélérer la procédure et si le remboursement par la Russie sera juste, et non pas dérisoire et symbolique.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'a eu de cesse de faire progresser le difficile dossier des emprunts russes et des spoliations subies par les Français en Russie ou en ex-Union Soviétique avant le 9 mai 1945. Les contentieux étaient complexes et le négociateur russe s'est fermement opposé pendant près de 80 ans à la conclusion d'un accord acceptable pour la France. En outre, la France n'a pas eu la possibilité, comme l'a eue le Royaume-Uni, d'obtenir une indemnisation fondée sur des actifs russes qui auraient été en dépôt en France. Tout accord avec la Russie devait nécessairement englober l'ensemble des contentieux et ne pouvait conduire à un remboursement intégral. Dans ces conditions, l'objectif du Gouvernement a été d'obtenir l'indemnisation la plus élevée possible et destinée à tous les créanciers de la Russie. Les associations françaises de porteurs de titres russes émis avant 1917 et les représentants des personnes spoliées consultés ne s'étant pas opposés à la conclusion avec la Russie d'un accord réglant définitivement les contentieux, le Gouvernement a conclu l'accord le 26 novembre 1996. Celui-ci prévoit que la Russie versera à la France une somme de 400 millions de dollars à titre de règlement définitif et intégral des créances réciproques entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945. Après plusieurs années de négociations particulièrement délicates, cela représente un résultat qui traduit ce que la France pouvait espérer de mieux. La Russie n'était pas prête à aller au-delà et il est douteux que la prolongation des négociations pour quelques mois ou années supplémentaires aurait pu nous permettre d'obtenir davantage. Certes, la Russie a un fort potentiel de développement économique, mais sa situation budgétaire est aussi extrêmement difficile, même à moyen terme. Dans ce contexte, le Gouvernement a fait le maximum pour défendre les intérêts des porteurs de titres d'emprunts russes et des victimes des spoliations. En outre, l'État français qui était un créancier très important de l'État russe renoncera à sa part de la somme obtenue de l'État russe, afin d'améliorer le remboursement des autres créanciers de la Russie. Une commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'État, commencera ses travaux très prochainement. Elle a pour mission de faire au Gouvernement des propositions sur les modalités de recensement et d'indemnisation des ayants droit et de suivre la mise en œuvre des décisions que prendra le Gouvernement sur la base de ces propositions. Naturellement, la commission procédera à toutes les consultations nécessaires, de façon à ce que toutes les parties prenantes à ce dossier puissent exprimer leur point de vue. En définitive, le Gouvernement a pris la

responsabilite, apres avoir procede, dans le respect des contraintes de confidentialites qui pesaient sur lui, aux consultations necessaires, de conclure le meilleur accord possible. S'il n'avait ete decide de conclure en 1996, le dossier se serait probablement referme pour une tres longue periode, sans que la France obtienne rien de la Russie. Le Gouvernement n'a pas voulu faire courir ce risque a nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45672

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6241

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 681